



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 5613

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation dramatique des réfugiés du Zimbabwe, qui vivent dans des conditions très précaires en Afrique du Sud. En effet, depuis l'arrivée au pouvoir et son maintien prolongé à la tête de l'État du président Mugabe, depuis de longues années, de très nombreux citoyens fuyaient le Zimbabwe. Ces réfugiés vivent souvent dans des townships, notamment dans la région de Johannesburg, dans la plus grande précarité en espérant pouvoir rejoindre leur pays dans un futur proche. Cette situation est peu connue des associations humanitaires, alors même qu'elle concerne plusieurs dizaines de milliers de familles du Zimbabwe. Ces réfugiés contribuent fortement à la déstabilisation du régime Mugabe. Il lui demande donc de lui préciser la position de la France à l'égard de ce dossier.

Texte de la réponse

Depuis 2000, la situation intérieure du Zimbabwe se dégrade sur le plan politique comme dans le domaine économique. C'est en effet, à cette époque que se met en place la réforme agraire, qui marque le début de la détérioration du secteur agricole. À l'échelon politique, l'émergence du Mouvement pour le changement démocratique (MDC) conduit le parti gouvernemental (ZANU-PF) à la défaite lors du référendum constitutionnel de 2000. Le président Mugabe, au pouvoir depuis l'indépendance (1980), réagit alors en prenant des mesures pour contrôler notamment la liberté d'expression, de réunion et d'association. Cette dégradation de la situation politique et économique, qui a été croissante depuis lors, a conduit environ un quart de la population à quitter le pays depuis 2000, la plupart ayant choisi l'Afrique du Sud. Le nombre de réfugiés zimbabwéens en Afrique du Sud est de l'ordre de 1,5 M, mais pourrait être supérieur. Le flux quotidien de passages, qui a crû sensiblement depuis 2005 (« Restore Order », importante répression de l'opposition), oscille désormais aux alentours de 400, mais peut atteindre plusieurs milliers (4 000) suite à des manifestations de violence particulières ou lorsque la situation économique se détériore gravement (augmentation du prix de denrées de base alors que l'inflation officielle est proche de 8 000 %). Dans ce contexte, il est difficile de connaître le nombre exact de réfugiés zimbabwéens en Afrique du Sud. Mais, il est certain que l'importance du flux constitue une préoccupation pour Pretoria sur les plans humanitaire et économique. Cette population est hétérogène. Elle est composée pour la majorité de personnes aux revenus modestes ou sans ressources, mais comporte également un nombre non négligeable de cadres (médecins, avocats, journalistes...), dont certains font carrière. Pour ce qui concerne les personnes dans le besoin, qui préoccupent la communauté internationale - notamment à la suite du décès qui vient d'être constaté le 2 novembre au Cap - elles sont, pour certaines, comme vous l'indiquez, installées dans les townships, et pour d'autres, dans les régions rurales du nord. De nombreuses ONG zimbabwéennes et sud-africaines veillent à leur fournir les produits de première nécessité. Ces populations sont donc dans une situation précaire, comme de nombreux citoyens sud-africains vivant dans les townships, même si elles bénéficient de certains soutiens. En cette affaire, le souci de la France est d'agir afin d'aider au retour de la démocratie au Zimbabwe. Conjointement avec ses partenaires européens, la France a soutenu la décision du Conseil européen de février 2002 d'appliquer des sanctions à l'encontre des autorités du pays. La répression ne

connaissant pas de répit, la France a maintenu cette position lors de la reconduction, chaque année, de ces mesures. En outre, elle dénonce systématiquement les violations des droits de l'homme intervenant régulièrement dans le pays. Enfin, la dégradation de la situation ayant conduit à une forte émigration, déstabilisatrice pour la région, la France et l'UE soutiennent activement la médiation confiée par la communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), en mars dernier, au président sud-africain, M. Thabo Mbeki. Cette mission, délicate mais essentielle, a pour objet de renouer le dialogue entre le gouvernement zimbabwéen et l'opposition, de façon à permettre le déroulement d'élections libres et transparentes en mars prochain. Quelques premières avancées ont été enregistrées. Elles demandent toutefois à être confirmées et poursuivies afin, notamment, de faire cesser la répression, dont l'opposition continue d'être l'objet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5613

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5879

Réponse publiée le : 27 novembre 2007, page 7460